

LES PRÉMICES DU SÉMINAIRE D'ANGERS (1/2)

• *Toujours pas de séminaire un siècle après le Concile de Trente* • *L'ordination sacerdotale arrosée au cabaret* • *Le modèle et les constitutions de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*
• *Le “deshonneur de ne s'y trouver que parmi les pauvres”*

À la suite du séisme protestant qui ébranla toute l'Europe, la sainte Église mesura la nécessité d'une réforme en profondeur. Il fallait restaurer les fondements de la doctrine face aux dérives huguenotes, tout autant que les mœurs d'un clergé où se côtoyaient saints et pécheurs publics, érudits et ignares, hommes de foi et mécréants. Le 22 mai 1542, le pape Paul III réunissait un concile général à Trente. Celui-ci devait durer dix-huit années et ses enseignements faire autorité jusqu'à... Vatican II.

Les travaux des pères conciliaires étaient dans leur huitième année lorsque, le 10 juillet 1553, l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, proposait un projet de décret sur l'organisation des séminaires. Celui-ci, intitulé *Cum adolescentium ætas* (A l'âge de l'adolescence), était voté à l'unanimité le 14 du même mois – sainte date que celle-ci ! Six mois plus tard, Pie IV approuvait tous les décrets du concile par la bulle *Benedictus Deus et Pater*, et le décret sur les séminaires devenait ainsi loi d'Église.

Pour autant, l'ouverture de ces maisons de formation sacerdotale d'un genre nouveau ne relevait pas de l'autorité du concile, mais de celle de chaque évêque dans son diocèse. À lui revenait la lourde tâche de lever les fonds considérables pour ériger des bâtiments, trouver des clercs aptes à dispenser la saine doctrine en les retirant de leurs tâches antérieures, surveiller l'enseignement qui y serait prodigué, et surtout imposer une réforme profonde à un clergé peu disposé à remettre en cause ses manières de vivre et de penser. Le lot commun de toute réforme...

Quand Mgr Henri Arnaud prend possession de l'évêché d'Angers le 15 novembre 1650, un gros travail de régénération a été entrepris par ses prédécesseurs : les Oratoriens se sont installés en 1623 et dirigent admirablement le célèbre Collège d'Anjou (l'actuel Hôtel de Ville), les carmélites sont arrivées en 1626, les Bénédictins et les Chanoines réguliers ont intégré les réformes tridentines ; les Filles de saint Vincent de Paul ont repris l'hôpital Saint-Jean en 1639. À Saumur, les Sœurs de la Visitation se sont installées en 1635, à Baugé, Mlle de Melun a fondé l'hospice quelques années après...

Le clergé séculier à l'abandon

Le jeune évêque encourage tout ce mouvement, mais doit cependant faire face à une grave lacune : près d'un siècle après le décret du concile de Trente, le séminaire n'a toujours pas été créé. *Le clergé séculier était resté jusqu'ici presque étranger à ce mouvement de régénération. Rien de profond et d'efficace n'avait été tenté pour le faire sortir de ses désordres qui étaient très considérables*, rapporte l'abbé Letourneau dans son introduction aux *Mémoires* de l'abbé Grandet. Un prédécesseur de Mgr Arnaud, Mgr Guillaume de La Varenne, évêque d'Angers de 1616 à

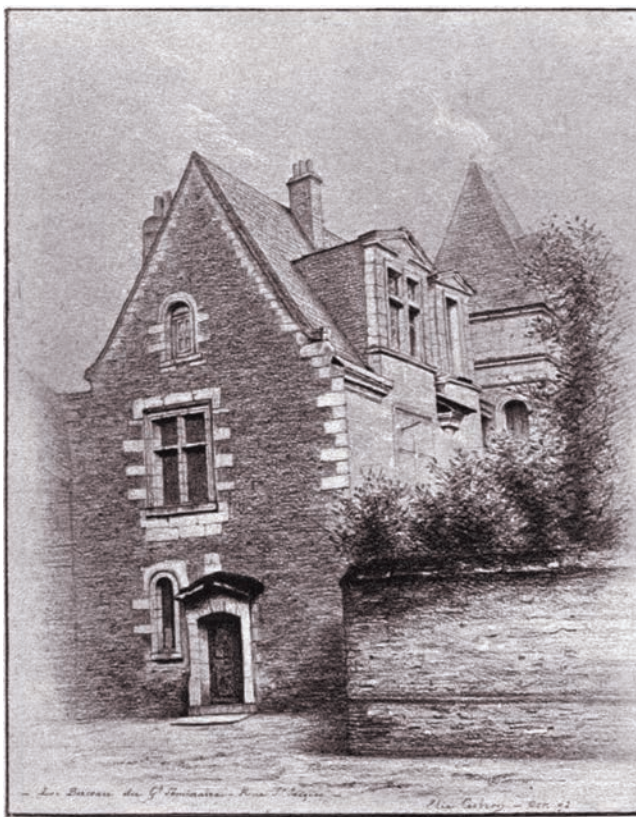
1621, n'exigeait des futurs prêtres qu'une visite avant l'ordination pour les examiner, et se plaignait ensuite *de ce que la plus part au sortir de leur ordination alloient s'enivrer dans les cabarets et scandalisoient ainsi tout le peuple !*

Un prêtre zélé du diocèse, l'abbé Guy Lanier, abbé de Vaux, qui était un ami de sainte Jeanne de Chantal, de saint Vincent de Paul et de M. Olier – belles lettres de créance ! – avait établi à Angers des conférences ecclésiastiques sur le modèle des conférences hebdomadaires de Saint-Lazare à Paris. Mais c'était encore trop peu pour la régénération de tout le clergé...

Mgr Arnaud, n'ayant à son arrivée ni maison, ni argent, ni directeurs, commença par prescrire en 1651 dix jours de retraite chez les oratoriens pour tous les ecclésiastiques avant leur accession aux ordres sa-

crés. Belle initiative... mais toujours largement insuffisante !

On sera toutefois étonné de l'abondance des vocations dans un contexte de relâchement si généralisé... L'Anjou fut en effet, de tout temps, fécond en prêtres, surtout la ville d'Angers. Mais la raison n'en était peut-être pas très édifiante... Le grand nombre d'églises, collégiales ou paroissiales, attirait en effet beaucoup de vocations... avides des bénéfices généreux qui auguraient une vie douce, commode et tranquille ! Aussi, quand les retraites de dix jours furent mises en place, l'affluence des ordinands ne permettait pas aux pères de l'Oratoire de les loger tous. Les retraits s'égaillaient alors le soir, qui dans leur famille,



La première maison, sise au 33 de la rue Saint-Jacques



Saint-Etienne-du-Mont (1) et Saint-Nicolas-du-Chardonnet (2) au XVIII^e siècle, d'après le plan de Turgot (1739)

qui chez des amis... ou même dans des hôtelleries, ce qui annihilait grandement les fruits de la retraite. Cette pratique perdura sept ou huit années.

De Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Angers

Vers 1656, deux prêtres angevins nouvellement ordonnés, MM. Le Cerf et Arthaud, décidèrent de se rendre à Paris pour partager une vie réglée à la communauté de Saint-Etienne-du-Mont. Cependant, celle-ci n'étant conçue que pour les prêtres qui administrent les sacrements dans la paroisse, ils résolurent de descendre de la montagne Sainte-Geneviève pour trouver refuge au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ils découvrirent là le bonheur et les grands avantages d'une vie en communauté, où l'on s'entretenait de l'obligation de travailler à sa propre perfection autant qu'au salut des âmes, où l'on avait à cœur de faire l'école et le catéchisme aux enfants, en un mot, de remplir tous les devoirs de la charité chrétienne et ecclésiastique.

L'ABBÉ JEAN BOURY

Issu d'une bonne famille d'Angers, Jean Boury du Perrain s'engagea dans l'armée où il vécut quinze ans, loin de la foi et de la piété comme la plupart des hommes qui suivaient cette voie.

On ne sait ce qui en fut l'occasion, mais notre pécheur fut touché d'une grâce extraordinaire qui le résolut à quitter le vice et l'armée et à se destiner au sacerdoce. Il mena dès lors une vie de pénitence très sévère avant-même d'entrer dans les ordres : chaînes, haïres, cilices et discipline étaient complétées par des macérations corporelles si grandes qu'il en épuisa sa santé. Une fois devenu prêtre, il mena une vie exemplaire et apostolique : prédications et missions dans le Craonnais où il opéra beaucoup de conversions, et surtout à Segré où il attirait les foules, de sorte que l'église étant devenue trop petite, il fut obligé de prêcher sous la halle.

L'abbé Boury était également convaincu que la vie commune était propre aux prêtres, et ses vœux furent exaucés par la création du séminaire de la rue Saint-Jacques. Dans ce nouveau cadre dont il prit la direction, il fit observer les règles avec exactitude et fermeté. Il y donnait des conférences aux ordinands qu'il faisait trembler quand il leur parlait de la mort, des jugements de Dieu et des péchés des prêtres.

Épuisé, il se retira dans une maison qu'il avait aux Loges, près de Segré. C'est là qu'il mourut le 27 avril 1664. Il fut enterré dans le cimetière de la chapelle Notre-Dame du Pinelier.

MM. Le Cerf et Arthaud résolurent donc de s'en retourner à Angers pour y reproduire ce modèle. Arrivés au mois d'avril 1656, ils reçurent le soutien de Mgr Arnaud qui leur recommanda un prêtre du diocèse, M. Boury, qui partageait le même idéal malgré une santé défaillante.

Ils se rendirent au domicile du prêtre qu'ils trouvèrent alité, plus malade qu'à l'ordinaire. A peine eut-il entendu ses deux confrères lui exposer l'objet de leur visite, que le malade recouvrit instantanément la santé. Il fallait maintenant trouver une maison ainsi qu'une paroisse qui les voulût accueillir.

Premier acte d'association à Saint-Samson

Ils s'en furent ainsi trouver M. Loyseau, curé de Saint-Samson, une paroisse des faubourgs (l'église aujourd'hui désaffectée se trouve dans le Jardin des Plantes). M. Loyseau gérait les affaires temporelles de l'abbé de Saint-Serge, et la proposition des trois prêtres ne pouvait que le séduire : ils s'offraient pour faire toute la besogne paroissiale, administrer les sacrements et ériger une petite école... tout en payant une pension au curé ! Le marché fut vite conclu, et le 27 juin 1658, jour de l'octave de la Fête-Dieu, les trois prêtres prononçaient dans l'église Saint-Samson, devant le Saint-Sacrement, un acte d'association qui devait servir par la suite de première règle et de constitution au futur séminaire.

Cependant, deux mois à peine après leur arrivée à Saint-Samson, voici que M. Loyseau, le curé, mourut subitement, et son successeur n'eut pas la même considération pour cette œuvre naissante. Il fallut donc se rendre auprès de l'évêque qui fut bien embarrassé pour leur trouver un nouveau refuge. Il finit par leur assigner la cure de Bouillé-Ménard, vacante depuis peu, sous la direction de M. Boury. Les trois prêtres y arrivèrent en janvier 1659. L'état de cette paroisse était pitoyable tant au temporel qu'au spirituel. L'abbé Grandet donne une description édifiante de l'église du village :

L'église était dans une malpropreté affreuse. Il n'y avait qu'un sabot pour servir d'encensoir les grandes fêtes ; point de chandeliers sur le grand autel, et les prêtres qui voulaient y dire la sainte messe étaient obligés de coller sur les gradins un petit morceau de cierge composé d'une matière qui ressemblait plutôt à de la résine qu'à de la cire.

Aussitôt installés, ils déployèrent leur zèle auprès de la jeunesse en faisant le catéchisme et en tenant une petite école. Parallèlement, l'évêque d'Angers leur envoyait de temps en temps quelque ecclésiastique parmi les plus déréglés pour faire retraite. Cet apostolat plein de charité, de zèle et de fruit ne dura cependant que quatre mois...

L'abbé de Vaux (Guy Lanier), comme nous l'avons vu précédemment, tenait chez lui des conférences ecclésiastiques qui lui permettaient de connaître parfaitement le clergé d'Angers. Il sollicita alors l'un d'eux, M. d'Ahuillé, pour prendre la cure de la paroisse Saint-Jacques, à condition d'accueillir la petite communauté de nos trois prêtres en qualité de vicaires. C'est ainsi que les abbés Boury, Le Cerf et Arthaud quittèrent Bouillé-Ménard pour Angers.

Nouvelle déconvenue : le jeune curé de Saint-Jacques, se voyant dépassé par le zèle de ses vicaires, en prit ombrage. Mgr Arnaud parvint à trouver une solution : un prêtre du diocèse, M. Garnier, avait ardemment réclamé la création d'un séminaire à Angers. Il était pourvu d'une paroisse aux revenus importants, Saint-Michel-de-Feins. On convint alors que M. d'Ahuillé échangerait sa paroisse faiblement pourvue, avec celle de M. Garnier qui préférait le zèle apostolique aux revenus de sa cure.

Nous étions au printemps ou à l'été 1659 quand nos trois prêtres établis en la paroisse Saint-Jacques organisèrent leur apostolat en accord avec leur nouveau curé :

Un d'eux se chargea de faire l'école gratuitement aux enfants du faubourg et même de toute la ville qui y voulaient venir ; un autre faisait les prônes et les instructions et administrait les sacrements avec beaucoup de fruit, de sorte qu'en peu de temps la paroisse de Saint-Jacques changea de face ; les vices furent corrigés, les sacrements fréquentés, les différends terminés, les cérémonies de l'Église pratiquées avec édification. Tout le monde admirait le zèle et le désintéressement de ces trois prêtres, dont il y avait longtemps qu'on n'avait eu d'exemple pareil dans la province.

C'est alors que, considérant leur zèle et leur persévérance dans leurs desseins, Mgr Arnaud leur proposa de prendre en charge l'instruction des ecclésiastiques du diocèse avant leur ordination. Ce qu'ils acceptèrent aussitôt, y voyant la

L'ABBÉ JEAN ARTHAUD

Jean Arthaud était issu d'une grande famille angevine, son père étant Conseiller de l'élection d'Angers. Sa vocation se fit jour très jeune, et une fois prêtre, il chercha tous les moyens de s'y rendre parfait. C'est ainsi qu'il se rendit à Paris après son ordination, en quête de communautés soumises à des règles de discipline ecclésiastique, comme le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. C'est à Paris qu'il rencontra l'abbé Joseph Le Cerf qui partageait le même idéal. Dès lors, une amitié indéfectible devait unir à jamais les deux prêtres. Ils s'en retournèrent ensemble en Anjou pour se consacrer entièrement à l'instruction de la jeunesse et à la conversion des pécheurs. Ce sont eux qui jetèrent les premiers fondements du séminaire.

L'abbé Arthaud pratiquait des pénitences corporelles sévères. Il ramena beaucoup d'âmes à Dieu par sa douceur. Il était indifférent aux emplois de la maison qu'on lui confiait. Il exerça la fonction de procureur du séminaire pendant de longues années, avec beaucoup d'exactitude et de vigilance. Il mettait en commun tout l'argent que lui donnait sa famille afin de vivre dans la pauvreté. C'était un homme d'oraison, intérieur, et qui avait une telle horreur du péché que ses contemporains pensaient qu'il avait gardé son innocence baptismale.

Son zèle était sans limite. Un des grands ivrognes de la paroisse Saint-Jacques étant proche de la mort, il demanda un prêtre du séminaire. L'abbé Arthaud se porta à son chevet, lui parla de l'état pitoyable de son âme, et le malheureux recouvra et la santé et la grâce, et mena dès lors une vie pénitente exemplaire.

Atteint d'un mal de poitrine, la perspective de la mort suscita en lui joie et impatience. Celle-ci intervint le 10 février 1671. On remarqua alors de la tristesse sur son visage. Ses confrères s'en furent chanter un *Subvenite* dans l'église, et au retour, il devint beau et vermeil comme s'il eût été en vie. Son corps fut inhumé dans le cimetière Saint-Jacques, et l'abbé Maillard, supérieur du séminaire, fit graver ces vers sur la muraille proche de sa tombe :

*Sous ce triste tombeau notre cher Arthaud dort
Que l'amour, non la mort a retiré du monde.
Il est mort sans douleur dans une paix profonde
Parce qu'en vérité la mort l'a trouvé mort.*

manifestation de la volonté de Dieu. Mgr Arnaud dressa alors un acte par lequel il nommait les trois prêtres directeurs de son séminaire, et les chargeait de la conduite de ses élèves. Les dons affluèrent spontanément, à la grande satisfaction de l'évêque qui se disait *un des plus pauvres évêques du royaume*.

La première maison rue Saint-Jacques

Les trois prêtres purent ainsi acquérir en juillet 1659 une propriété rue Saint-Jacques : un grand corps de logis qui servait d'hôtellerie nommée "le Sauvage" où il y avait des cours et des jardins et d'assez grands espaces. Ils achetèrent encore deux ans plus tard deux logis adjacents : Ils firent des communications dans toutes les maisons de sorte qu'on pouvait aller



L'ancienne église Saint-Samson située dans l'actuel jardin des Plantes.

L'ABBÉ JOSEPH LE CERF

Joseph Le Cerf naquit à Candé vers 1640 dans une famille très chrétienne. C'était un petit homme ardent, plein de feu (...) Il avait de l'esprit, de la science, et beaucoup de piété. Il savait parfaitement le plain-chant, et parlait bien en public, rapporte l'abbé Grandet.

Le trait saillant de sa personnalité réside dans une pureté angélique qui lui permit de travailler avec succès à la conversion des personnes débauchées.

Par sa charité et ses aumônes, il retira plusieurs femmes de cette vie misérable et les fit recueillir aux Pénitentes (l'hôtel des Pénitentes se trouve boulevard Descazeaux). Quand le séminaire s'installa au Logis Barrault, il y avait cinq maisons closes dans le quartier, et vingt cinq sur la paroisse de Saint-Maurice. Il les fit toutes fermer.

Il était doué de plus d'une intelligence pratique : c'est lui qui avait la charge du temporel lorsqu'il fonda la première maison rue Saint-Jacques avec l'abbé Arthaud ; c'est lui qui, en 1673, par une extraordinaire confiance en la Providence, acheta en son nom le Logis Barrault, où logeaient autrefois les rois, les princes et les gouverneurs lorsqu'ils venaient en Anjou.

Il travailla également au soulagement des pauvres de sa paroisse d'origine, Candé, en soutenant l'œuvre de M. Morin, un prêtre d'une grande piété, et contribua à l'obtention des lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital et des hospitalières à Candé en 1677.

Il mourut le 25 juillet 1689 au Logis Barrault, et fut inhumé au cimetière de Saint-Michel-la-Palud. En enregistrant sa sépulture sur le registre paroissial, le curé l'agrémenta d'un commentaire élogieux :

Il s'est toujours distingué pendant sa vie par le zèle qu'il a eu pour la destruction du péché et pour l'établissement de la gloire de Dieu ; sa charité pour le prochain a été extraordinaire ; et enfin sa mort a été précieuse devant Dieu.

des unes dans les autres. Ils bâtirent quelque chose de neuf ; ils raccommoquèrent le vieux et en firent trouver dans les trois logis une trentaine de chambres, un réfectoire, une cuisine et quelques salles d'exercices : le tout assez incommode et mal propre.

MM. Le Cerf et Arthaud, ayant passé quelques mois au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voulurent en garder le règlement et l'esprit, et même l'habit extérieur :

Ils portaient de grands chapeaux, fort hauts, faits en pain de sucre, des ceintures de laine, des courroies de cuir à leurs souliers, les cheveux ras par-dessus les oreilles, et une soutane où il n'y avait par devant des boutons que jusques à la ceinture ; ils se levaient tous les jours à quatre heures et les jours de jeûne ne dinaient qu'à midi sonné, menant une vie cachée, très austère et très pauvre, ayant peu de communication avec les laïques, si ce n'était pour l'administration des sacrements dans la paroisse.

Le règlement de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Mgr Arnaud leur accorda ainsi le règlement du séminaire parisien : ils devaient élire tous les trois ans un *Économe* qu'ils ne voulurent appeler *Supérieur* pour ne pas porter ombrage au curé de Saint-Jacques qui était leur premier supérieur ; de même étaient élus un *Préfet des exercices* et un *Procureur* à la pluralité des voix, en présence de Mgr ou d'un de ses grands vicaires. Les nouveaux associés ne pouvaient être reçus qu'après deux ans d'épreuve et avec le consentement de l'évêque.

Leur apostolat reposait sur la tenue d'une petite école et l'administration des sacrements dont ils devaient rendre compte au curé.

De 1659 à 1695, date de l'union du séminaire d'Angers à celui de Saint-Sulpice, ce sont les constitutions de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui régiront le séminaire d'Angers. Sans en dépendre toutefois. Mais dans les litiges qui op-

L'église Saint-Jacques au XIX^e siècle

poseront plus tard l'évêque janséniste aux prêtres de son séminaire, c'est au Supérieur de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qu'ils se référeront pour arbitrer les différends sur la manière d'appliquer les constitutions.

La tenue extérieure des trois prêtres de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le séminaire – lequel ne dispensait encore que des retraites pour les ordinands et non une formation complète – non moins que

l'austérité de leur quotidien, furent l'objet de la répugnance des Angevins, si habitués à la vie douce et comode. Et personne n'aurait osé approcher leur maison de la rue Saint-Jacques si Mgr n'avait donné obligation aux futurs sous-diacres d'y demeurer trois mois avant leur ordination. Y échappaient toutefois les personnes ayant un accès privilégié auprès du prélat qui accordait facilement des dispenses. Ainsi les clerics issus de la haute société se prémunissaient-ils... du déshonneur de ne s'y trouver que parmi les pauvres !

(à suivre).



La maison de la rue Saint-Jacques aujourd'hui

Jean de Jacquolot